



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

## Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

### 1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire  
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123  
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex  
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16  
E-Mail : [cosne@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairie-cosnesurloire.fr)

### 2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

## Section II : OBJET DU MARCHÉ

### 1) Description

#### Objet du marché :

CHAUFFERIE – MAIRIE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Type de marché :  Travaux

Code CPV : 45232141 – Installation de chauffage

Marché à tranches (articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique) qui comporte une tranche ferme et 1 tranche optionnelle

Divisions en lots :  Oui

non

Variante : sans objet

Option : sans objet

### 2) Visite du site des travaux

La visite des lieux n'est pas obligatoire, ni éliminatoire dans la conformité de l'offre. Cependant, compte-tenu des travaux à réaliser, des sujétions de dépose et d'exécution, la visite des locaux est vivement conseillée.

Chaque candidat, préalablement à la remise de l'offre, pourra prendre contact avec les Services Techniques Municipaux, au 03 86 26 50 36 ou au 03 86 26 50 49 afin de visualiser le site.

Afin de faciliter l'organisation des services, les prises de rendez-vous devront s'effectuer au minimum une semaine avant la date prévisionnelle de visite.

Bien que l'attestation de visite ne fasse pas partie des critères d'attribution et des pondérations, le titulaire du présent lot ne pourra, dans le cas où il n'a pas effectué la visite, demander une rétribution de prestations complémentaires qu'il n'aurait pas ou mal appréciées dans son offre.

### 3) Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des travaux: 07/06/2021

**Délai de réalisation des travaux** : (la semaine compte 7 jours calendaires)

**Tranche ferme** :

**8 semaines pour la tranche ferme à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de début des travaux (y compris délais de commande)**

**Tranche conditionnelle** :

**6 semaines pour la tranche conditionnelle à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de début des travaux (y compris délais de commande)**

*L'affermissement de la tranche conditionnelle interviendra par décision du Pouvoir Adjudicateur, notifié par ordre de service au plus tard 12 mois à partir de l'ordre de service d'exécution de la tranche ferme*

### **Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **1) Conditions relatives au marché**

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

- Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

#### **2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures**

**Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant ;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

Préalablement le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

Les candidats devront obligatoirement remettre les pièces administratives demandées dans le cahier des charges. En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits

## Section IV : PROCEDURE

### 1) Type de procédure/ Mode de passation

Le marché sera passé, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général et ne pas donner suite au dossier.

### 2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans la lettre de commande.

### 3) Renseignements d'ordre administratif

**Date limite de réception des offres : 09/04/2021– 12 heures**

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français**

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro**

## Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 1) Autres informations

#### Adresse de retrait des dossiers :

Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf : CHAUFFMAIRIE). Il est fortement conseillé de s'inscrire avec une adresse mail valide et consultée régulièrement sur cette plateforme pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.

#### Réception des offres :

Les plis devront être « déposés » sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante <https://marches.ternum-bfc.fr>, avant la date et l'heure de réception des offres.

**2) Procédure de recours**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Dijon  
22 rue Assas  
21000 DIJON  
☎ 03.80.73.91.00

**Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :**

Greffé du Tribunal de Dijon  
22 rue Assas  
21000 DIJON  
☎ 03.80.73.91.02

**3) Adresse où l'on peut demander des renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le site du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant téléchargé le DCE sur la plateforme territoires numérique (sous condition de non-anonymat sur cette dernière) **5 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**4) Date d'envoi du présent avis à la publication :**

**16 MARS 2021**

**Pour le Maire  
L'Adjoint aux travaux  
Gilbert LIENHARD**



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the name "Gilbert Lienhard".